



14 rue du Leinster - CS 44502  
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

R40 - Février 2026

# Impraticabilité de terrain(s)

## ANNEXE et ARRÊTE MUNICIPAL à retourner

### PAR MESSAGERIE OFFICIELLE

- Au plus tard avant 16 heures le vendredi ou veille de jour férié à [fpichon@foot44.fff.fr](mailto:fpichon@foot44.fff.fr)
- Après le vendredi 16 heures à [urgences@foot44.fff.fr](mailto:urgences@foot44.fff.fr)

Club ou groupement organisateur

N° affiliation

Date impraticabilité

Désignation du ou des terrains impraticables  
(joindre arrêtés)

LA DÉCISION FINALE APPARTIENT AU DISTRICT DE LOIRE-ATLANTIQUE DE FOOTBALL APRES VÉRIFICATION DES ÉLÉMENTS FOURNIS

N° du match <b>(obligatoire)</b> Disponible sur Footclubs	Compétition/Épreuve Catégorie - Division - Groupe	Equipe adverse	Terrain de repli	Inversion	Remis	Arbitre
			Si oui : Indiquer nom et commune du terrain de repli	Sous réserve de la disponibilité du terrain adverse	Sous réserve de la validation par le District suite aux éléments transmis	
Nom et signature du Président ou de son représentant :						